

**AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°DNCMP/...55.../ F /2020-2021
POUR LA FOURNITURE DES PRESERVATIFS MASCULINS**

Date de publication : 10.10.9/2020

Date d'ouverture des offres : 30.10.9/2020

1. Objet

Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, Programme National de Santé de la Reproduction lance un avis d'appel d'offres ouvert pour la fourniture des préservatifs masculins dont les caractéristiques sont précisées dans le cahier des spécifications techniques.

2. Financement du marché

Le présent marché sera conclu au nom du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, Programme National de Santé de la Reproduction (PNSR). Le financement provient du Budget Général de l'Etat, Exercice 2020-2021: Contrepartie gouvernementale pour l'achat des contraceptifs masculins.

3. Type de marché

La passation du Marché sera conduite par un appel d'offres national ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics Burundais.

4. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les conditions juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché, qui n'est pas en litige avec le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida et n'ayant aucun contentieux avec le fisc.
Ne peut participer à l'appel d'offre tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics

5. Consultation et obtention du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale des Ressources, du Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida, située à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE, BP 1820 Bujumbura, tél : 22 25 43 57/22 27 63 04, Secrétariat de la Direction Générale des Ressources, moyennant le paiement d'un montant de **Cinquante Mille Francs Burundais (50.000 Fbu)** au profit du compte n°

1101/001-04 ouvert à la Banque de République du Burundi au nom de l' OBR. Ce montant est non remboursable.

6. Documents constituant l'offre

6.1. L'offre technique :

L'offre technique, présentée par le soumissionnaire, sous enveloppe fermée dont un original et quatre copies comprendra les documents suivants dûment rempli :

1. L'acte de soumission technique suivant le modèle en annexe I ;
2. La caution de soumission de deux millions francs Burundais (2.000.000 BIF) ; cette caution est présentée sous forme de garantie bancaire suivant le modèle en annexe II.
3. L'attestation de non recevabilité aux impôts et taxes délivrée en original par les services de l'OBR ; et encours de validité
4. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
5. L'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original et encours de validité ;
6. La preuve d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du marché ;
7. Le registre de commerce (copie) ;
8. Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe connue ;
9. Les caractéristiques techniques ;
10. Les statuts du soumissionnaire (copie).

6.2. L'offre financière

L'offre financière comprendra :

1. Le bordereau des quantités et prix unitaires en chiffres et en lettres ;
2. L'acte de soumission financière suivant l'annexe III.
3. Le délai d'exécution (modèle en annexe)

N.B. L'absence ou la non-conformité de l'un de ces éléments entraîne le rejet de l'offre nulle lors de l'analyse des offres, conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

7. Caution bancaire de soumission.

Une caution de soumission de deux millions de francs burundais (**2.000.000 BIF**) doit être fournie en même temps que l'offre. Elle sera sous forme de garantie bancaire émise par une banque agréée et valable pour une période dépassant de 120 jours la période de validité des offres. Son absence est cause de rejet de l'offre.

8. Dépôt des offres

Les offres exclusivement rédigées original et quatre copies (pour chaque type d'offre) marquées comme telles seront déposées au Secrétariat de la Direction Générale des Ressources, du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, située à l'Avenue Pierre Boura, BP1820 Bujumbura, au plus tard le **30/09/2020-2021 à 9 heures**. La grande enveloppe portera clairement la mention : « Avis d'appel d'offre ouvert n° DNCMP/55/F/2020- 2021 ».

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant la période de cent vingt jours (120 jrs) à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

10. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus **au plus tard le 30/09/2020 à 9 heures**. Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

11. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes à l'adresse mentionnée ci-dessus le **30/09/2020 à 10 heures 00 minutes**, en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants, conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un membre de la commission chargée de l'ouverture des offres. Il dressera un procès-verbal de déroulement de la dite séance et donnera son avis sur le procès-verbal d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la commission chargée de l'ouverture des offres. Ce PV sera transmis à la DNCMP.

12. Délais de livraison

Le délai de livraison est 90 jours à compter de la date de réception de la lettre de commande signée par les parties contractantes.

Langue française et en cinq exemplaires dont un original et quatre copies (pour chaque type d'offre) marquées comme telles seront contenues dans une grande enveloppe et déposées au Secrétariat de la Direction Générale des Ressources, du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, située à l'Avenue Pierre Boura, BP1820 Bujumbura, au plus tard le **30/09/2020-2021 à 9 heures**. La grande enveloppe portera clairement la mention : « Avis d'appel d'offre ouvert n° DNCMP/55/F/2020- 2021 ».

La grande enveloppe portera clairement la mention : « Avis d'appel d'offre ouvert n° DNCMP/55/F/2020- 2021 ».

Les offres sont valables pendant la période de cent vingt jours (120 jrs) à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

es

es à l'adresse indiquée ci-dessus **au plus tard le 30/09/2020 à 9 heures**. Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

es

se mentionnée ci-dessus le **30/09/2020 à 10 heures 00 minutes**, en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants, conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un membre de la commission chargée de l'ouverture des offres. Il dressera un procès-verbal de déroulement de la dite séance et donnera son avis sur le procès-verbal d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la commission chargée de l'ouverture des offres. Ce PV sera transmis à la DNCMP.

Le délai de livraison est 90 jours à compter de la date de réception de la lettre de commande signée par les parties contractantes.

Fait à Bujumbura, le /...../2020

**Le Directeur Général des Ressources
et Personne Responsable des Marchés Publics**

Eraste NZOSABA

